

# 1 - L'offre globale de soins

En Guadeloupe, en 2010, les temps d'accès aux professionnels de santé de proximité sont satisfaisants bien que l'offre de santé repose sur une faible densité des professions médicales et paramédicales. En effet, avec une densité standardisée<sup>1</sup> de 65 médecins généralistes pour 100 000 habitants, la Guadeloupe fait partie des sept départements les moins dotés de France (85 médecins généralistes pour 100 000 habitants). Le recours aux soins des résidents est moins fréquent qu'en France métropolitaine, sauf pour les actes infirmiers. Au final, malgré une offre déficitaire, les résidents se soignent majoritairement sur le territoire (98,4 %) soit plus de 7,5 millions d'actes médicaux et paramédicaux, en consultation ou en visite à domicile.

Maud Tantin-Machecler, Martine Camus (Insee)

L'Agence Régionale de Santé de Guadeloupe, a dressé un « Plan Stratégique de Santé » dont l'objectif est d'améliorer l'accessibilité de l'offre de soins, de renforcer le maillage territorial, de promouvoir une offre de proximité à travers la coordination des acteurs dans le champ hospitalier, le déploiement de la télé-médecine, la réorganisation de l'offre de premier recours, la continuité des parcours, la réduction des délais de prise en charge, la sécurité des soins et l'amélioration des conditions de sortie.

En Guadeloupe, compte tenu de la configuration du territoire, la grande majorité de la population vit à proximité du lieu d'exercice des professionnels de santé. La faible superficie du département permet un accès rapide aux professionnels de premier recours, même si quelques spécialités nécessitent des trajets plus longs, notamment pour les dépendances. Si les distances à parcourir restent modestes, les difficultés d'accès sont plutôt à rapporter à l'offre de soins. Parmi les soins de premier recours (méde-

cine générale, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et chirurgiens-dentistes) l'offre de soins présente des situations très différentes suivant la spécialité.

En 2010, toute la population guadeloupéenne réside dans une commune où exerce au moins un médecin généraliste libéral, sauf celle de Vieux-Fort qui met 10 minutes de plus pour accéder à la commune équipée la plus proche. La Guadeloupe affiche une densité standardisée de 65 médecins généralistes pour 100 000 habitants, similaire à la situation d'un département rural comme le Cher, mais aussi très urbanisé comme la Seine-Saint-Denis. Avec une densité proche en Martinique (67) et nettement plus basse en Guyane (45) les Antilles-Guyane se placent parmi les treize derniers départements français, très nettement en deçà de la moyenne nationale (85) (figure 1). Cette faible offre de médecins généralistes génère des difficultés d'accès aux soins en terme de disponibilité des médecins et participe à la saturation des services d'urgence, ces

derniers étant souvent sollicités pour des soins courants.

La Guadeloupe souffre aussi d'une offre de soins dentaires déficitaire. Avec 35 professionnels libéraux pour 100 000 habitants, la Guadeloupe se situe au 92<sup>ème</sup> rang des départements français, nettement en dessous de la densité nationale (59). Neuf communes de Guadeloupe ne disposent pas d'un professionnel libéral sur place, cependant 97 % de la population est couverte par un accès en moins de 15 minutes.

À l'inverse, le recours à un infirmier ne pose pas de difficulté puisque toutes les communes en sont équipées, alors que la densité de masseurs-kinésithérapeutes se situe dans la moyenne nationale. Absents dans quatre communes de Guadeloupe sur 32, ils restent néanmoins accessibles à l'ensemble de la population à moins de 15 minutes (figure 1).

## 1 Un déficit de médecins généralistes et de dentistes

Densités standardisées des professionnels de santé libéraux par département

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	France	Densité la plus faible	Densité la plus forte	
Praticiens 1 <sup>er</sup> recours	Médecin généraliste	65	67	45	105	85	45	113
	Infirmier	207	230	241	271	104	38	271
	Masseur-Kinésithérapeute	77	73	42	134	81	34	146
	Chirurgien-dentiste	35	37	21	52	59	21	105
Praticiens spécialisés	Pharmacie	42	40	33	41	36	25	51
	Ophthalmologue	7	8	3	6	7	3	11
	Sage-femme	7	9	5	10	5	1	11
	Psychiatre	3	2	1	4	10	1	21
	Gynécologue	8	6	7	5	9	3	14
Pédiatre	4	3	0	3	4	0	9	

Source : SNIIR-AM (CNAM-TS 2010).

1 - La densité standardisée tient compte de la structure par âge de la population et des besoins associés à cette structure (cf. encadré des définitions).

# 1 - L'offre globale de soins

## La loi Hôpital-Patients-Santé-Territoire

La loi Hôpital-Patients-Santé-Territoire (Loi HPST) du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires a pour objectif, dans son titre II de mettre en place une offre de soins graduée de qualité, accessible à tous, satisfaisant à l'ensemble des besoins de santé afin de réduire les inégalités d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire. Face à l'inégale répartition des professionnels de santé sur le territoire, la loi veut également repeupler les déserts médicaux tout en respectant le principe de la liberté d'installation des professionnels libéraux. Elle prévoit ainsi la réorganisation du système de soins par le biais d'un parcours de soins coordonné à deux niveaux de recours. D'abord, les soins de premier recours centrés autour du médecin généraliste qui assure l'orientation du patient, puis les soins de second recours, dispensés par les médecins spécialistes et les établissements de santé.

## Le Plan Régional de Santé Publique

Le Plan Stratégique de Santé de Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin comprend cinq grands domaines regroupant chacun un ensemble d'actions concernant le handicap et le vieillissement, les risques sanitaires, la périnatalité et la petite enfance, les maladies chroniques, la santé mentale, les addictions et la santé des jeunes. Cette méthode diffère de l'ancienne logique de planification de services. Elle a permis de s'attacher à la description pluridisciplinaire des parcours de santé en les examinant sous l'angle de la prévention, l'accès aux offres de services, la réduction des inégalités en santé, la qualité et l'efficacité des prises en charge, les coordinations sectorielles nécessaires ainsi que le respect des droits des usagers.

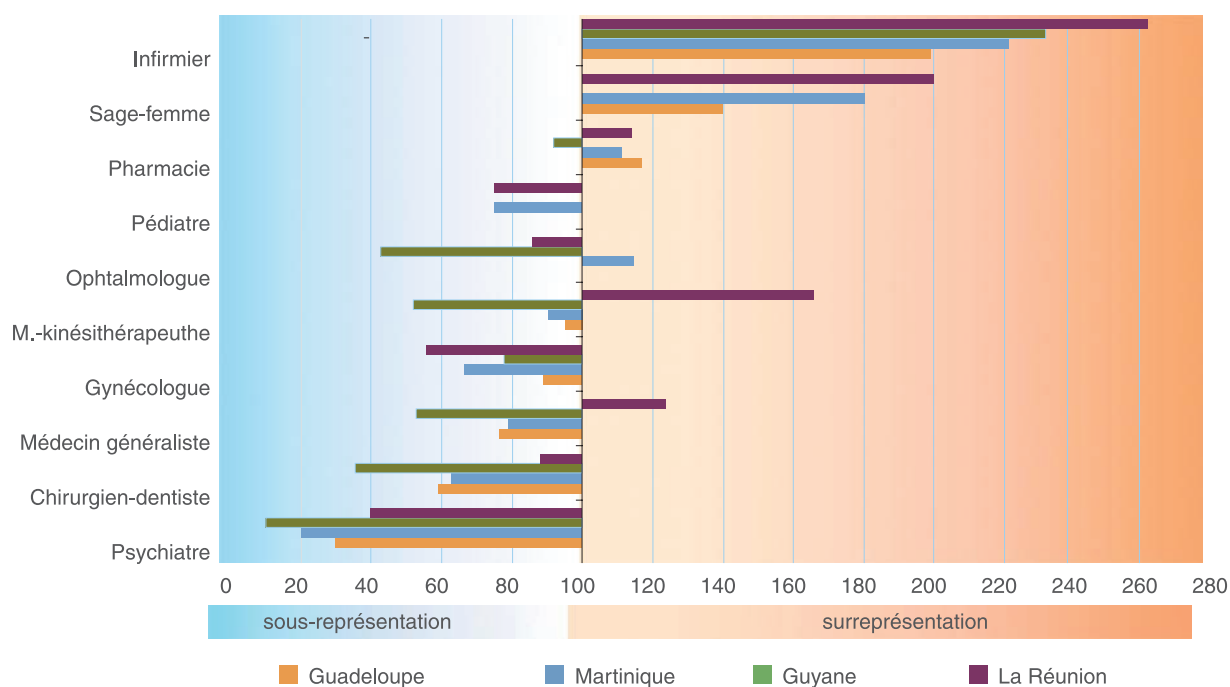
Les densités de médecins spécialisés que sont l'ophtalmologue, le gynécologue, le pédiatre ainsi que celle de la sage-femme restent proches du niveau national. De fait, ils sont dits accessibles s'ils exercent dans une commune située à

moins de 30 minutes du lieu de résidence des patients, ce qui couvre entre 94 % et 100 % de la population dans ce délai. Cependant, pour ces spécialistes, le maillage du territoire, moins dense que celui des praticiens de premier recours,

rallonge les temps d'accès. Par exemple, en Guadeloupe deux tiers de la population accèdent à l'ophtalmologue et au gynécologue à moins de 15 minutes, (figure 2) contre les trois quarts au niveau national.

## 2 Davantage d'infirmiers et de sages-femmes

Indice de spécificité<sup>2</sup> des spécialités médicales



Lecture : en Guadeloupe, la densité des infirmiers est deux fois supérieure à celle de la France. La densité des médecins est inférieure de 24 % à celle de la France.

Source : SNIIR-AM (CNAM-TS 2010).

2 - L'indice de spécificité d'une spécialité dans une zone s'obtient en rapportant la densité de la spécialité dans la zone à la densité de la même spécialité en France. Lorsqu'une spécialité est plus présente dans la zone étudiée que dans la zone de référence, l'indice est supérieur à 100.

# 1 - L'offre globale de soins

## Un recours aux soins plus faible qu'en France

Parmi les soins de premiers recours, médecins généralistes, infirmiers et masso-kinésithérapeutes sont les professionnels les plus sollicités par les résidents de Guadeloupe. Chaque habitant a consulté en moyenne trois fois par an un médecin généraliste, soit une fois de moins qu'au niveau national, et deux fois par an un masseur-kinésithérapeute, soit deux fois moins qu'au niveau national. Le recours aux soins dentaires est également deux fois plus faible qu'en national : un habitant sur deux l'a consulté au cours de l'année 2010 (figure 3).

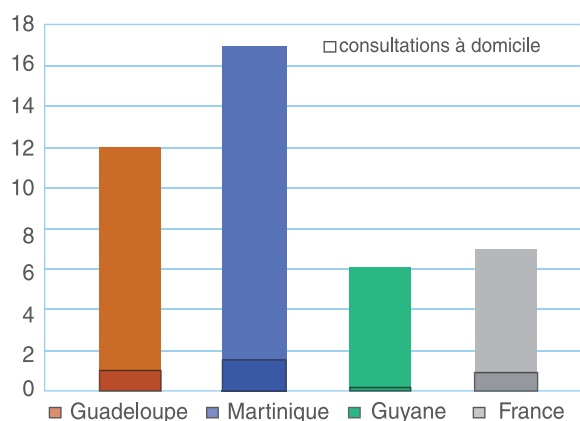
En revanche, le taux de recours aux soins infirmiers est deux fois plus important qu'à l'échelon national (figure 4). Avec une densité de 207 infirmiers pour 100 000 habitants, la Guadeloupe se classe au 9<sup>ème</sup> rang des départements les mieux pourvus. La majorité des actes infirmiers est réalisée en visite à domicile. En 2010, un résident de Guadeloupe aura fait appel à un infirmier 12 fois dans l'année en moyenne. Un taux de recours deux fois plus important qu'à l'échelon national peut s'expliquer par des difficultés d'accès aux consulta-

tions médicales, mais également comme le résultat d'une politique de maintien à domicile des personnes âgées : 93 % des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie vivent à domicile pour 61 % au niveau national<sup>3</sup>. Ainsi, l'offre de soins infirmiers est importante et présente dans toutes les communes de Guadeloupe, car elle répond à une forte demande. En effet, 65 % de l'activité des infirmiers est consacrée aux patients âgés de 70 ans et plus, alors qu'ils représentent moins de 10 % de la population guadeloupéenne.

L'insularité de la Guadeloupe limite les déplacements pour se faire soigner et seulement 2 % des actes sont réalisés à l'extérieur du département. Les taux de consultations hors Guadeloupe varient de 1 % à 4 % selon la spécialité, et la moitié de ces actes est effectuée en Île de France. Par ailleurs, les non résidents séjournant ponctuellement dans le département sollicitent très peu les professionnels de premiers recours (1,6 % des actes). 70 % de ces actes concernent la médecine générale et les soins infirmiers.

## 4 Soins infirmiers : un taux de recours deux fois plus important qu'au plan national

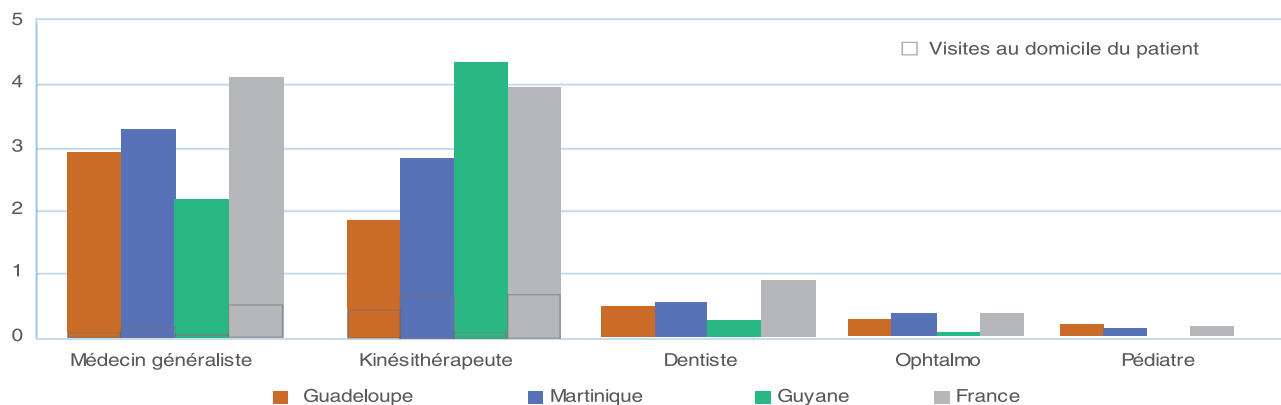
Taux de recours aux soins infirmiers



Source : SNIIR-AM (CNAM-TS 2010).

## 3 Un recours aux soins plus faible qu'en métropole

Nombre de recours par habitant et par an (actes médicaux et paramédicaux, en consultation ou en visite à domicile)



Source : SNIIR-AM (CNAM-TS 2010).

3 - Antiane Échos n° 23 - janvier 2013 « En Guadeloupe, le doublement du nombre de personnes âgées dépendantes d'ici 2030 crée de nouveaux besoins ».

# 1 - L'offre globale de soins

En dehors des infirmiers et des sages-femmes, les professionnels de santé de Guadeloupe, comme dans les autres DOM, assurent peu de visites à domicile. En médecine générale notamment, moins de 3 % des actes sont réalisés en visite, alors que la moyenne nationale est de 12 % et atteint même 22 % en Île de France. Un habitat particulièrement diffus et un adressage déficient, associés à des difficultés de circulation, peuvent expliquer en partie cette situation.

Si deux tiers de l'ensemble des actes réalisés en Guadeloupe en 2010 sont assurés à domicile, il s'agit pour l'essentiel d'actes infirmiers. Ils représentent à eux seuls 94 % des visites à domicile, soit 4 points de plus que pour la France entière.

Malgré un recul de la natalité depuis 2005, la Guadeloupe a longtemps présenté une fécondité et une mortalité infantile plus élevées qu'en France. Le recours aux pédiatres et gynécologues dépassent légèrement le niveau national, et l'intervention des sages-femmes, en Guadeloupe, comme dans les autres DOM, est deux fois plus importante qu'au niveau national. Elle s'effectue le plus souvent en visite à domicile (58 % de leurs actes sont effectués à domicile en Guadeloupe et 21 % au niveau national). Face à une densité médicale faible, le recours aux sages-femmes a confirmé le rôle prépondérant de cette profession dans la surveillance de la maternité et le suivi de la mère et de l'enfant<sup>4</sup>.

## CMU et conventionnement, les professionnels libéraux s'adaptent

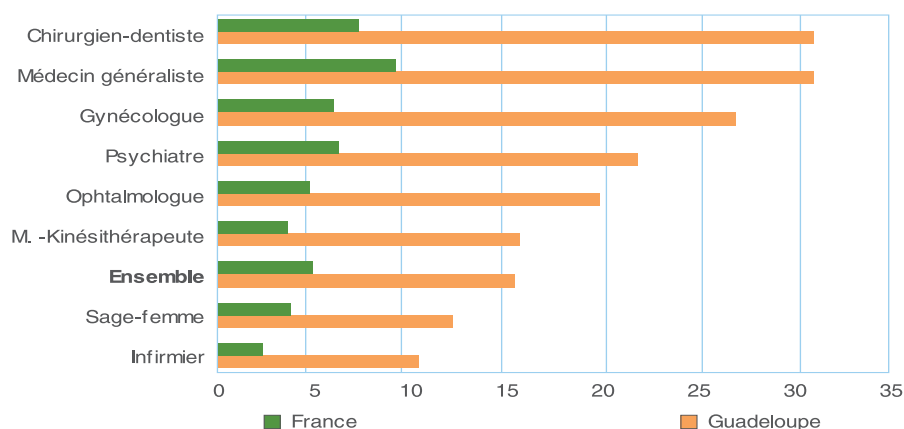
Avec un taux de chômage de 22,9 % en 2012<sup>5</sup> et près d'un ménage sur cinq vivant sous le seuil de bas revenus<sup>6</sup>, le coût

constitue un élément déterminant de l'accès aux soins pour les plus démunis. La consommation de soins en Guadeloupe se caractérise par une part importante d'actes en lien avec la Couverture Maladie Universelle (CMU). En médecine générale, pédiatrie et soins dentaires, 30 % des actes réalisés sont couverts par la CMU, soit des proportions 3 à 4 fois plus importantes qu'au niveau national (figure 5).

Par ailleurs, la plupart des praticiens de Guadeloupe sont conventionnés en secteur 1<sup>7</sup>. Même parmi les spécialistes, la proportion des actes en secteur 1 est nettement plus élevée. En ophtalmologie par exemple, elle concerne 70 % des actes pour 30 % d'actes en secteur 2<sup>8</sup>, situation inversement proportionnelle à celle de l'Île de France (seulement 30 % des actes en secteur 1) (figure 6).

### 5 Médecins, pédiatres et dentistes : un tiers des actes couverts par la CMU

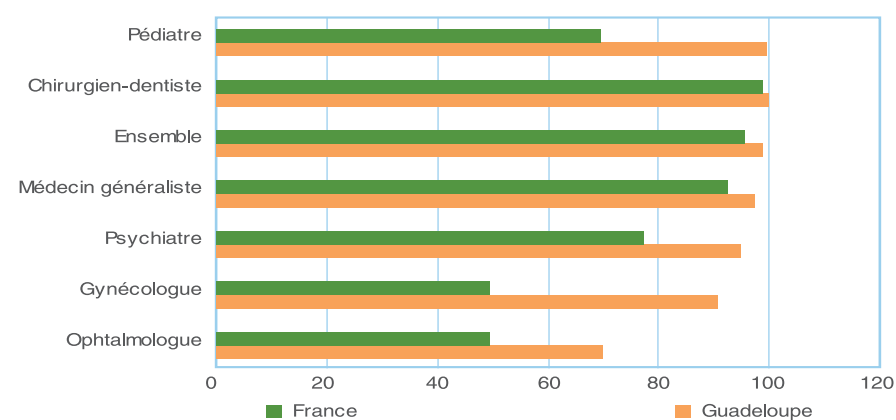
Proportion d'actes couverts par la CMU selon la spécialité (en %)



Source : SNIIR-AM (CNAM-TS 2010).

### 6 Plus de praticiens conventionnés en secteur 1 qu'en France

Proportion d'actes conventionnés en secteur 1 selon la spécialité (en %)



Source : SNIIR-AM (CNAM-TS 2010).

4 - Depuis la loi HPST du 21 juillet 2009, la sage-femme peut effectuer des consultations de suivi gynécologique de prévention et de contraception auprès de toutes les femmes en bonne santé.

5 - Source : Enquête emploi DOM 2012, Insee.

6 - Source : Guadeloupe : diagnostic, trajectoires et enjeux - juillet 2011 (CESR, Insee).

7 - Le médecin s'engage par convention avec l'assurance maladie à ne pas facturer de dépassement d'honoraire dans sa pratique courante. Ses tarifs se basent sur le calcul du remboursement des actes médicaux par l'assurance maladie.

8 - Avec tact et mesure, le médecin fixe librement ses honoraires. Toutefois, sa pratique médicale est encadrée par une convention avec l'assurance maladie.